

## DECISION DU PRESIDENT.CA 0008-2018

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;  
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;  
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;  
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;  
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du  
Conseil d'administration au Pr sident.

### Objet de la d cision

Demande de tarifs de la facult  de Sant  d partement M decine.

### Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver les tarifs de la facult  de Sant  d partement M decine pour les Summer Schools 2018

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

**A Angers, le 18 janvier 2018**

Par d l gation et pour signature,  
Le Directeur G n ral des Services  
**Olivier HUISMAN**



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **23 janvier 2018**

Date de validation par le conseil de gestion : Cliquez ici pour taper du texte.

Nom de la composante, du service commun ou de la Direction : UFR Santé - Département médecine

Date de validation par la DAF : Cliquez ici pour taper du texte.

Nom de la structure : Université d'Angers

Ecole	Paiement avant le 12 mars 2018			Paiement après le 12 mars 2018		
	Etudiants UBL	Etudiants hors UBL	Professionnels	Etudiants UBL	Etudiants hors UBL	Professionnels
Bioinformatics Summer School (2-13 juillet)	450,00 €	900,00 €	1 050,00 €	560,00 €	1 125,00 €	1 300,00 €
Simulation in Healthcare Summer School (2-13 juillet)	450,00 €	900,00 €	1 500,00 €	560,00 €	1 125,00 €	1 875,00 €
Plant Science Summer School (2-18 juillet)	450,00 €	1 400,00 €		560,00 €	1 400,00 €	
Vascular Summer School (2-6 juillet)	375,00 €	750,00 €	900,00 €	465,00 €	935,00 €	1 125,00 €
Ecole d'été Enfance et Bien-être (2-6 juillet)	250,00 €	500,00 €	650,00 €	310,00 €	625,00 €	810,00 €
Primary care Summer School (2-6 juillet)	375,00 €	750,00 €	900,00 €	465,00 €	935,00 €	1 125,00 €

FICHE NAVETTE DE DEMANDE DE PAIEMENT EN LIGNE  
**A envoyer directement à la DAF par courrier interne,  
accompagnée du budget**

**PHASE 1- INITIATION DE LA DEMANDE**

Composante/Service/Laboratoire :.....UFR SANTE – Département Médecine

Objet de la recette : Inscriptions summer schools

Nature de la recette :  **ponctuelle, période concernée : janvier - juillet**  
 Permanente

Référence du paiement Paybox : .....

Tarif (s) unitaire (s) : voir document annexé

• ~~Date de vote par l'instance délibérative (conseil gestion, commission) ..../...../.....~~

Informations financières :

Centre Financier 93510

N° EOTP (le cas échéant) .....

Date souhaitée de mise en ligne du formulaire : 22/01/2018

Fait à Angers, le 18/01/2018

Signature et cachet du demandeur



**PHASE 2- VISA DE L'AGENCE COMPTABLE**

Accord  Refus

Visa du : ...../...../.....

**PHASE 3- INTERVENTION DE LA DDN**

Pour mise en ligne du formulaire d'inscription.

[fua@contact.univ-angers.fr](mailto:fua@contact.univ-angers.fr)